



REGLEMENTS DES COMPETITIONS U14 U15 U17 U18 DISTRICT DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT

INDEX

Championnats U17 U18	2
Critérium U18	7
Championnats U14 U15	9
Critérium U15	15
Règlement coupe et trophée U18 et U15	18

REGLEMENT DES

CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS U17 et U18

CHAMPIONNATS U17 et U18

Article 1. Règlements généraux.

Les règlements généraux de la FFF, de la Ligue BFC, et du District s'appliquent aux championnats U17 et U18.

Article 2. Classement Bonus / Malus

Un classement par niveau et par poule sera effectué à l'issue de chaque phase après addition des points attribués avec les critères bonus (sportif, encadrement et structuration club) et la soustraction des points retirés pour le malus.

Article 2.1. Bonus

A- Critère sportif

Points acquis à la fin de chaque phase de championnat sur le terrain

B- Critère encadrement :

Aucun diplôme de l'éducateur = 0 pt

Module CFI U14-U19 ou CFI U14-U19 Certifié = 1pt

CFF3 ou DF Coach Jeunes/Coach Seniors ou TFP (BMF, BEF, DES) = 2 pts

(si obtenus avant le dernier match de la phase en cours)

C- Critère structuration des clubs

Label Espoir ou Label Excellence ou Label Elite = 1 pt

Pas labellisé = 0 pt

Article 2.2. Malus

A- Suspension encadrement :

1 à 3 matches = -2 pts

4 à 9 matches = -3 pts

10 matchs et plus = -4 pts

B- Suspension joueur :

2 ou 3 matches = -1 pt

4 à 9 matches = -2 pts

10 matchs et plus = -3 pts

C- Commission Statut et Règlement :

Fraude sur identité = -2 pts

Joueur suspendu jouant = -2 pts

Article 2.3. Critères de départage en cas d'égalité entre 2 équipes

- 1) Sportif (Points acquis sur le terrain à la fin du championnat avant bonus ou malus)
- 2) Malus
- 3) Encadrement
- 4) Structuration des clubs.
- 5) Goal-average particulier
- 6) Goal-average général
- 7) Meilleure attaque
- 8) Décision prise par la Commission.

Article 3.

3.1 Demande de changement d'horaire ou de changement de date par les clubs pour les rencontres de championnat et de coupe et trophée

Ces demandes devront être effectuées obligatoirement pour le **mardi (24 h), dernier délai**, précédant la rencontre, avec l'accord des 2 clubs sur foot clubs et ce sans dérogations.

3.2 Reprogrammations / inversions

Afin que toutes les rencontres de la phase automne se terminent, les rencontres non jouées pourront être inversées ou jouées sur terrain neutre à la suite de décision de la section compétition jeunes.

A. Championnat U18 Excellence Départementale

Article 4. Matches aller / Retour

Ce championnat se déroulera en matchs Aller et Retour

Article 5. Composition du groupe

Article 5.1. Nombre d'équipes

Le championnat U18 Excellence Départementale est de niveau égal au championnat U17 Excellence et il est supérieur aux autres championnats départementaux U18.

Le nombre d'équipes est fixé à 12 équipes sur candidatures « U18 Excellence » (Foot Clubs).

Article 5.2. Choix des candidatures

Si le nombre de candidatures est supérieure à 12 équipes, le choix des équipes se fait par la section Compétitions Jeunes du District en tenant compte du classement et du niveau de pratique lors de la saison précédente, de la structuration du club, du nombre de licenciés et des problèmes disciplinaire ou règlementaire (forfait).

Article 6. Encadrement équipes

Il n'y aura pas d'obligation pour les équipes retenues d'avoir un éducateur attesté d'un module, certifié ou diplômé pour participer à cette compétition. Toutefois pour établir le classement et désigner le champion, la commission appliquera le système bonus/malus et notamment celui de l'encadrement défini à l'article 2.1.B ci-dessus.

Pour bénéficier du bonus encadrement l'éducateur de l'équipe doit avoir été présent, et inscrit officiellement sur la feuille de match, sur au minimum 18 matchs de championnat.

B. Championnat U17 Excellence Départementale

Article 7. Matches aller / Retour

Ce championnat se déroulera en matchs Aller et Retour.

Article 8. Composition du groupe

Article 8.1. Nombre d'équipes

Le championnat U17 Excellence Départementale est de niveau égal au championnat U18 Excellence et il est supérieur aux autres championnats départementaux U18.

Le nombre d'équipes est fixé à 12 équipes sur candidatures « U17 Excellence » (Foot Clubs).

Article 8.2. Choix des candidatures

Si le nombre de candidatures est supérieure à 12 équipes, le choix des équipes se fait par la section Compétitions Jeunes du District en tenant compte du classement et du niveau de pratique lors de la saison précédente, de la structuration du club, du nombre de licenciés et des problèmes disciplinaire ou règlementaire (forfait).

Article 9. Encadrement équipes

Il n'y aura pas d'obligation pour les équipes retenues d'avoir un éducateur attesté d'un module, certifié ou diplômé pour participer à cette compétition. Toutefois pour établir le classement et désigner le champion, la commission appliquera le système bonus/malus et notamment celui de l'encadrement défini à l'article 2.1.B ci-dessus.

Pour bénéficier du bonus encadrement l'éducateur de l'équipe doit avoir été présent, et inscrit officiellement sur la feuille de match, sur au minimum 18 matchs de championnat.

C. Autres Championnats départementaux U18

a. Déroulement de la phase automne

Article 10. Matches aller / Retour

La phase automne ne comporte que des matches aller.

Article 11. Composition des groupes

Article 11.1. Nombre d'équipes

Le nombre d'équipes par division est susceptible d'évoluer chaque saison ou cours de phase automne pour la D2.

Article 11.2. Départemental 1 Automne

16 équipes – 2 groupes de 8 sur candidatures « U18 Niveau 1 » (Foot Clubs).

Article 11.3. Ordre hiérarchique de repêchage

Si le nombre de candidatures est supérieur à 16 équipes, l'ordre de repêchage sera le suivant

- 1) Les équipes de Ligue U16 R1, U16 R2, U17 Excellence de la saison précédente
- 2) Les équipes de D1 Elite Printemps de la saison précédente
- 3) Les équipes de D1 Printemps de la saison précédente
- 4) Les équipes de D2 Printemps de la saison précédente

Article 11.4. Départemental 2 Automne

36 équipes – 5 groupes de 7 ou 8 équipes sur candidatures « U18 Niveau 2 » (Foot Clubs).

Article 12. Encadrement équipes

Il n'y aura pas d'obligation pour les équipes retenues d'avoir un éducateur attesté d'un module, certifié ou diplômé pour participer à ces compétitions. Toutefois pour établir le classement, la commission appliquera le système bonus/malus et notamment celui de l'encadrement défini à l'article 2.1.B ci-dessus.

Pour bénéficier du bonus encadrement l'éducateur de l'équipe doit avoir été présent, et inscrit officiellement sur la feuille de match, sur au minimum 6 matchs de championnat.

b. Déroulement de la phase printemps

Article 13. Matches aller / Retour

La phase printemps se déroule sous forme de matches aller / retour

Article 14. Encadrement équipes

Il n'y aura pas d'obligation pour les équipes retenues d'avoir un éducateur attesté d'un module, certifié ou diplômé pour participer à ces compétitions. Toutefois pour établir le classement, la commission appliquera le système bonus/malus et notamment celui de l'encadrement défini à l'article 2.1.B ci-dessus.

Pour bénéficier du bonus encadrement l'éducateur de l'équipe doit avoir été présent, et inscrit officiellement sur la feuille de match, sur au minimum 8 matchs de championnat.

Article 15. Composition des groupes / Accessions / Relégations

Article 15.1. Départementale 1 Elite Printemps

6 équipes, 1 groupe de 6

Les 1°, 2° et 3° de chaque groupe de Départementale 1 automne (6)

Article 15.2. Départementale 1 Printemps

18 équipes, 3 groupes de 6

Les 4°, 5°, 6° et 7° de chaque groupe de Départemental 1 Automne (8)

Les 1° et les 2° de chaque groupe de Départementale 2 Automne (10)

Article 15.3. Départementale 2 Printemps

28 équipes minimum – 3 groupes de 6 et 2 groupes de 5 équipes

Les 8° de Départementale 1 Automne (2)

Les 3°, 4°, 5°, 6°, 7° et 8° de Départementale 2 Automne (26 équipes)

Les nouvelles équipes engagées pour la phase printemps

CRITERIUM U18

Article 16. Préambule – Philosophie

L'esprit du critérium U18 c'est « du football plaisir sans trop de contraintes pour les joueurs et l'encadrement »

Il est donc impératif pour les clubs de bien choisir la place de leurs équipes lors des engagements (critérium ou championnat).

Ce critérium sera mis en place chaque saison, uniquement si un minimum d'équipes est engagé.

Article 17. Engagements

X équipes sur candidatures « Critérium U18 » (Foot Clubs)

Article 18. Groupes

Les équipes engagées seront réparties dans X groupes (le nombre d'équipes par groupe restant à définir), le critère prépondérant étant la géographie (minimiser les déplacements).

Ce critérium se déroulera en 2 phases. Les résultats de ces groupes seront publiés sur le site du district via foot-clubs comme pour les championnats et un classement sera publié à titre indicatif et informatif.

Ce classement ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande ultérieure d'accession (principe du critérium).

Les équipes engagées en Critérium en phase automne pourront si elles le désirent, s'engager en championnat D3 Printemps.

A l'inverse des équipes engagées en championnat D2 Automne pourront demander à évoluer en Critérium en phase printemps.

Article 19. Formes de Pratique

La forme de pratique recommandée pour le Critérium U18 est le **football à 11**. (Forme de pratique dimensionnée et recommandée pour des jeunes de 15 à 18 ans).

Toutefois si un club n'a pas la certitude d'évoluer tout au long de la saison en football à 11 (effectif réduit, équipe réserve) celui-ci peut s'engager en critérium U18 et sera autorisé à demander **ponctuellement** à son adversaire d'évoluer en football à 8.

Cette demande de jouer en football à 8 devra se faire **jusqu'au mercredi (24h)**, précédant la rencontre, par mails à competitions@dtb.ffp.fr ainsi qu'au club adverse, cette demande **ne pourra être refusée par l'adversaire** que le match soit programmé à domicile ou à l'extérieur.

Une fois le match confirmé dans foot clubs, le club recevant devra faire en sorte d'accueillir son adversaire dans les meilleures conditions (disponibilité et traçage du terrain à 8), s'il ne dispose pas de terrain à 8, le lieu du match devra être inversé. La FMI étant initialement paramétrée pour le football à 11, les équipes U18 en présence ce jour-là devront présenter 8 joueurs minimum sur la feuille de match FMI au coup d'envoi.

Article 20. Arbitrage

Il n'y aura pas d'arbitres désignés sur les matchs de critères U18, les clubs doivent donc prendre leurs dispositions pour assurer l'arbitrage du match en question.

A ce titre et au regard du très faible enjeu sportif inhérent à ce critérium, il sera fortement conseillé avec un objectif pédagogique de confier l'arbitrage à la touche et/ou au centre à des jeunes.

Article 21. Horaires

Au début de chaque phase un calendrier des rencontres est publié par le secrétariat du district avec un horaire de base à 16h30 le samedi.

Pour **le critérium U18** (n'engageant pas la présence d'un arbitre officiel) et **uniquement pour celui-ci** les clubs auront la possibilité de changer cet horaire par accord conjoint sur foot clubs **jusqu'au mercredi (24h)** précédant la rencontre.

Au regard de ce délai plus court et pour minimiser les soucis d'organisation, il est expressément demandé au secrétariat de chaque club de s'assurer de la disponibilité des installations avant de faire la demande, sachant qu'une rencontre de championnat sera toujours prioritaire sur une rencontre de critérium en cas de problème de disponibilité de terrain.

Article 22. Changement de dates de matchs

Pour les demandes de changement de date des matchs de critères, une demande conjointe des clubs concernés sur foot clubs sera **accordée automatiquement** si la date proposée est sur une date MR prévue au calendrier général ou en semaine. Le dernier délai de demande sera le mercredi 24 h avec accord des 2 clubs sur foot clubs.

REGLEMENT DES

CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS U15

CHAMPIONNATS U14 et U15

Article 23. Règlements généraux.

Les règlements généraux de la FFF, de la Ligue BFC, et du District s'appliquent aux championnats U14 et U15.

Article 24. Classement Bonus / Malus

Un classement par niveau et par poule sera effectué à l'issue chaque phase après addition des points attribués avec les critères bonus (sportif, encadrement et structuration club) et la soustraction des points retirés pour le malus.

Pour la phase Promotion, le critère structuration des clubs n'est pas pris en compte.

Article 24.1. Bonus

A- Critère sportif

Points acquis à la fin de chaque phase de championnat

B- Critère encadrement

Aucun diplôme de l'éducateur = 0 pt

Module CFI U14-U19 ou CFI U14-U19 Certifié = 1pt

CCF2/CFF3 ou DF Coach Jeunes/Coach Seniors ou TFP (BMF, BEF, DES) = 2 pts

(si obtenus avant le dernier match de la phase en cours)

C- Critère structuration des clubs

Label Espoir ou Label Excellence ou Label Elite = 1 pt

Pas labellisé = 0 pt

Article 24.2. Malus

A- Suspension encadrement :

1 à 3 matches = -2 pts

4 à 9 matches = -3 pts

10 matches et plus = -4 pts

B- Suspension joueur :

2 ou 3 matches = -1 pt

4 à 9 matches = -2 pts

10 matches et plus = -3 pts

C- Commission Statut et Règlement :

Fraude sur identité = -2 pts

Joueur suspendu jouant = -2 pts

Article 24.3. Critères de départage en cas d'égalité

- 1) Sportif (points acquis sur le terrain en fin de championnat).
- 2) Malus
- 3) Encadrement
- 4) Structuration des clubs.
- 5) Goal-average particulier
- 6) Goal-average général
- 7) Meilleure attaque
- 8) Décision prise par la Commission.

Article 25.

25.1 Reprogrammations / inversions

Afin que toutes les rencontres de la phase automne se terminent, les rencontres non jouées pourront être inversées ou jouées sur terrain neutre par suite de décision de la section compétition.

25.2 Demande de changement d'horaire ou de changement de date par les clubs pour les rencontres de championnat, de coupe et trophée

Ces demandes devront être effectuées obligatoirement pour le **mardi (24 h), dernier délai**, précédant la rencontre, avec l'accord des 2 clubs sur foot clubs et ce sans dérogations.

A. Championnats U15 Départementaux

1. Déroulement de la phase automne

Article 26. Matches aller / Retour

La phase automne ne comporte que des matches aller

Article 27. Composition des groupes

Article 27.1. Nombre d'équipes

Les championnats U15 du District sont dépendants de la ligue BFC (organisation, règlements, rétrogradations).

Le nombre d'équipes par division est susceptible d'évoluer chaque saison ou cours de phase automne pour la D2

Article 27.2. Départemental 1 Automne

24 équipes - 4 groupes de 6 sur candidatures « U15 Niveau 1 » (Foot clubs)

Article 27.3. Choix des candidatures

Si le nombre de candidatures est supérieur à 24 équipes, le choix des équipes sera fait en tenant compte du classement et de l'ordre suivant :

- 1) Les équipes de U15 R1 et R2 LBFC de la saison précédente
- 2) Les équipes de U14 Excellence de la saison précédente
- 3) Les équipes de U15 D1 Elite Printemps de la saison précédente
- 4) Les équipes de U15 D1 Printemps de la saison précédente
- 5) Les équipes de U15 D2 Printemps de la saison précédente

Si leur club n'est pas représenté en D1 Automne (suivant les critères ci-dessus), les équipes qui évoluaient la saison précédente en U14 Excellence, U14 R, U15 R1 et U15 R2 seront automatiquement intégrées en D1 Automne.

Article 27.4. Départemental 2 Automne

69 équipes – 9 groupes de 7 ou 8 sur candidatures « U15 Niveau 2 » (Foot clubs)

Article 28. Encadrement équipes

Pour les équipes avec obligation au minimum du module U15 ou CFI U14-U19 (phase promotion groupe A, B et C, et U15 R2 LBFC), la personne qui encadre l'équipe doit suivre cette formation au plus tard avant le 31 décembre de la saison en cours.

Cette personne devra en outre avoir une licence « éducateur » ou « animateur », et avoir été présente, et inscrite officiellement sur la feuille de match, sur au minimum 6 matchs de la phase automne et promotion.

2. Déroulement de la phase promotion

Article 29. Matches aller / Retour

La phase promotion se déroule sous forme de matches aller uniquement.

Article 30. Composition des groupes

Article 30.1. Nombre d'équipes

La phase promotion comportera 24 équipes réparties en 6 groupes de 4 équipes.

Article 30.2. Groupes A, B et C (promotion haute)

Article 30.2.1. Accédants en début de phase

Les accédants sont 1° D1 A / 1° D1 B / 1° D1 C / 1° D1 D / 2° D1 A / 2° D1 B / 2° D1 C / 2° D1 C / 3° D1 A / 3° D1 B / 3° D1 C / 3° D1 D, ils seront répartis dans les 3 groupes A, B et C de promotion à 4 équipes.

Article 30.2.2. Ordre des matches

Les 1° de D1 Phase 1 joueront 2 matches sur 3 à domicile.

Article 30.2.3. Accessions/maintiens en fin de phase

Les accessions depuis ces 3 groupes sont 6 équipes en U15 Régional 2 et les 6 autres en D1 Elite.

Le nombre de montées en U15 R2 Ligue est défini par la Ligue BFC au prorata des équipes engagées par les districts lors de la saison N-1. (défini en début de saison).

Pour la saison 25/26 : il y aura 6 montées (les 2 premiers des groupes A, B, C de Promotion).

Article 30.3. Groupes C, D, E, et F (promotion basse)

Article 30.3.1. Accédants en début de phase

Les accédants sont 4° D1 A / 4° D1 B / 4° D1 C / 4° D1 D / 5° D1 A / 5° D1 B / 5° D1 C / 5° D1 D / 6° D1 A / 6° D1 B / 6° D1 C / 6° D1 D, ils seront répartis dans les 3 groupes D, E et F de promotion à 4 équipes.

Article 30.3.2. Ordre des matches

Les 4° de D1 Phase 1 joueront 2 matches sur 3 à domicile.

Article 30.3.3. Accessions/maintiens en fin de phase

Les accessions/maintien depuis ces 3 groupes sont 6 équipes en D1 Elite et les 6 autres en D1 (suivant le nombre de montées en U15 R2 défini à l'article 30.2.3)

Article 31. Arbitrage à la touche par les joueurs

Depuis la saison 2022-2023, dans un but pédagogique, l'arbitrage à la touche par les joueurs est obligatoire en U15 suivant les modalités définies (voir en annexe 1).

Article 32. Reprogrammations des rencontres

Afin que toutes les équipes jouent leurs 3 rencontres, et afin de finir la phase Promotion, les rencontres non jouées pourront être inversées ou jouées sur terrain neutre par suite de décision de la section compétition jeunes.

Cette dernière se réserve aussi le droit de programmer des rencontres en décembre, janvier ou février si nécessaire.

3. Déroulement de la phase printemps

Article 33. U15 R2 Ligue BFC

6 équipes accèdent de la phase promotion à la phase U15 R2 gérée par la Ligue BFC.

Article 34. Matches aller / Retour

La phase printemps se déroule sous forme de matches aller / retour

Article 35. Composition des groupes / Accessions / Relégations

Article 35.1. Départemental 1 Elite Printemps

12 équipes – 2 groupes de 6

Les 3° et 4° des groupes A, B et C phase Promotion (6)

Les 1° et 2° des groupes D, E et F phase Promotion (6)

Article 35.2. Départemental 1 Printemps

18 équipes - 3 groupes de 6

Les 3° et 4° des groupes D, E et F phase Promotion (6)

Les 1° de Départemental 2 Automne (9)

Les 3 meilleur 2^{èmes} de Départementale 2 Automne (3)

Article 35.3. Départemental 2 Printemps

24 équipes - 4 groupes de 6

Les 6 moins bons 2° de Départemental 2 Automne (6)

Les 3° et 4° de Départemental 2 Automne (18)

Article 35.4. Départemental 3 Printemps

33 équipes minimum - X groupes de 5 ou 6

Les 5°, 6°, 7° et 8° de Départemental 2 Automne (33)

Les nouvelles équipes

Les équipes de critérium U15 désirant jouer en championnat printemps

Article 36. Cas Exceptionnel

En cas d'impossibilité de terminer la phase Promotion, la commission se réserve le droit de prendre en compte les résultats de la phase Automne pour définir la composition des groupes de la phase Printemps

Article 36.1. Matches aller / Retour (Cas Exceptionnel)

La phase printemps se déroule sous forme de matches aller / retour

Article 36.2. Composition des groupes / Accessions / Relégations (Cas Exceptionnel)

Article 36.2.1. Inter secteurs U15 Ligue BFC (Cas Exceptionnel)

6 équipes accèdent de la phase promotion à la phase U15 R2 gérée par la Ligue BFC ce sera les 1° et les 2 meilleurs 2° des 4 groupes de Départemental 1 phase automne.

Article 36.2.2. Départementale 1 Elite Printemps (Cas Exceptionnel)

12 équipes, 2 groupes de 6

Les 2 derniers 2° de Départemental 1 phase Automne (2)

Les 3° et 4° de Départementale 1 phase Automne (8),

Les 2 meilleurs 5° de Départementale 1 phase Automne (2)

Article 36.2.3. Départementale 1 Printemps (Cas Exceptionnel)

18 équipes, 3 groupes de 6

Les 2 derniers 5° et les 6° de Départemental 1 phase Automne (6)

Les 1° Départementale 2 Automne (9)

Les 3 meilleurs 2° de Départementale 2 Automne (3)

Article 36.2.4. Départemental 2 Printemps (Cas Exceptionnel)

24 équipes - 4 groupes de 6

Les 6 derniers 2° de Départementale 2 Automne (6)

Les 3° et 4° de Départementale 2 Automne (18)

Article 36.2.5. Départemental 3 Printemps (Cas Exceptionnel)

33 équipes minimum - X groupes de 5 ou 6

Les 5°, 6°, 7° et 8° de Départementale 2 Automne (33)

Les nouvelles équipes

Les équipes de critérium U15 désirant jouer en championnat printemps

B. Championnat U14 Excellence

1. Déroulement de la 1^{ère} phase

Article 37. Joueurs et Joueuses autorisés (spécificité)

Le championnat U14 Excellence est ouvert aux joueurs et aux joueuses U15F, U14G, U14F ainsi qu'aux U13G et U13F dans la limite de 7 joueurs ou joueuses régulièrement qualifiés par feuille de match.

Les joueurs et joueuses U12G et U12F ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.

Article 38. Matches aller / Retour

La 1^{ère} phase comporte des matches aller et retour (groupe de 8, 14 journées de septembre à avril)

Article 39. Composition des groupes

Article 39.1. Nombre d'équipes

Le nombre d'équipes est donc susceptible d'évoluer chaque saison.

8 équipes – 1 groupes de 8 sur candidatures « U14 Excellence » (Foot clubs)

Article 39.2. Choix des candidatures

Si le nombre de candidatures est supérieure à 12 équipes, le choix des équipes se fait par la section Compétitions Jeunes du District en tenant compte du classement et du niveau de pratique lors de la saison précédente, de la structuration du club, du nombre de licenciés et des problèmes disciplinaire ou réglementaire (forfait).

Article 39.3. Encadrement équipes

Il n'y aura pas d'obligation pour les équipes retenues d'avoir un éducateur attesté d'un module, certifié ou diplômé pour participer à cette compétition. Toutefois pour établir le classement et désigner le champion, la commission appliquera le système bonus/malus et notamment celui de l'encadrement défini à l'article 2.1.B ci-dessus.

Pour bénéficier du bonus encadrement l'éducateur de l'équipe doit avoir été présent, et inscrit officiellement sur la feuille de match, sur au minimum 14 matchs de championnat (10 matchs en 1^{ère} phase et 4 matchs en 2^{ème} phase)

Article 39.4. Arbitrage à la touche par les joueurs

Depuis la saison 2022-2023, dans un but pédagogique, l'arbitrage à la touche par les joueurs est obligatoire en U14 U15 suivant les modalités définies (voir en annexe 1).

Article 39.5. Reprogrammations des rencontres

Afin que toutes les équipes jouent leurs rencontres, et afin de finir la 1^{ère} phase, les rencontres non jouées pourront être inversées ou jouées sur terrain neutre par suite de décision de la section compétition jeunes.

2. Déroulement de la 2^{ème} phase

Article 40. Matches aller / Retour

La 2^{ème} phase se déroule sous forme de matches aller / retour (6 journées, mai et juin)

Article 41. Composition des groupes

Article 41.1. Groupe A

4 équipes – 1 groupe

Les 1^o, 2^o, 3^o et 4^{ème} du championnat 1^{ère} phase

Article 41.2. Groupe B

4 équipes – 1 groupe

Les 5^o, 6^o, 7^o et 8^o du championnat 1^{ère} phase

CRITERIUM U15

Article 37. Préambule – Philosophie

L'esprit du critérium U15 c'est « du football plaisir sans trop de contraintes pour les joueurs et l'encadrement »

Il est donc impératif pour les clubs de bien choisir la place de leurs équipes lors des engagements (critérium ou championnat).

Ce critérium sera mis en place chaque saison, uniquement si un minimum d'équipes est engagé.

Article 38. Engagements

X équipes sur candidatures « Critérium U15 » (Foot Clubs)

Article 39. Formes de Pratique

Les formes de pratique appliquées pour le Critérium U15 sont le **football à 11 et le football à 8**

Article 40. Groupes

Les équipes engagées seront réparties dans X groupes (le nombre d'équipes par groupe restant à définir), le critère prépondérant étant la géographie (minimiser les déplacements).

Ce critérium se déroulera en 2 phases (automne et printemps). Les résultats de ces groupes seront publiés sur le site du district via foot-clubs comme pour les championnats et un classement sera publié à titre indicatif et informatif.

Ce classement ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande ultérieure d'accession (principe du critérium).

Les équipes engagées en Critérium en phase automne pourront si elles le désirent, s'engager en championnat D3 Printemps.

A l'inverse des équipes engagées en championnat D2 Automne pourront demander à évoluer en Critérium en phase printemps.

Article 40.1. Choix de la pratique

Les équipes désirant jouer en football à 8 en U15 (par choix ou par manque d'effectif) devront le spécifier lors des engagements sur foot clubs.

Les équipes ne spécifiant pas leur choix d'évoluer en football à 8 sur foot clubs lors des engagements seront considérés comme souhaitant jouer en football à 11.

Le statut d'équipe (foot à 8 ou foot à 11) pourra évoluer lors des différentes phases de la saison (envoi d'un mail officiel au secrétariat)

Article 40.2. Organisation de la pratique

Si le nombre d'équipes de « football à 8 » et la géographie le permettent il y aura X groupes de football à 8 et X groupes de football à 11 pour les phases automne et printemps.

Si le nombre d'équipe de « football à 8 » et la géographie ne permettent pas de créer des groupes spécifiques « football à 8 », les équipes « football à 8 » et « football à 11 » seront réparties dans X groupes géographiques mixtes.

Article 41. Identification des équipes U15 à 8

Ces équipes seront identifiées sur Foot-clubs avec la mention « U15 à 8 » à la suite du nom du club.

Article 42. Rencontres mixtes (équipe à 8 contre équipe à 11)

Article 42.1. Nombre de joueurs

Article 42.1.1. Rencontre à 8 joueurs

L'équipe U15 qui affronte une équipe « U15 à 8 » doit à minima présenter 8 joueurs le jour du match,

La FMI étant paramétrée pour le football à 11, l'équipe « U15 à 8 » devra également présenter 8 joueurs sur la feuille de match FMI au coup d'envoi.

Article 42.1.2. Rencontre à 11 joueurs

Si une équipe « U15 à 8 » peut aligner au moins 11 joueurs, il est fortement conseillé de faire un match de football à 11 ce jour-là. Toutefois le club dont est issu l'équipe « U15 à 8 » devra avertir son adversaire par mail au plus tard le mercredi de la semaine précédant le match afin de s'assurer de la possibilité de jouer à 11 (disponibilité et traçage terrain) de la même façon si le match se déroule à domicile ou à l'extérieur. S'il n'y a pas de possibilité structurelle de jouer à 11, le match se déroulera à 8.

Article 43. Arbitrage

Il n'y aura pas d'arbitres désignés sur les matchs de critères U15, les clubs doivent donc prendre leurs dispositions pour assurer l'arbitrage du match en question.

A ce titre et au regard du très faible enjeu sportif inhérent à ce critérium, le rôle d'arbitre assistant devra être tenu par des joueurs remplaçants avec un objectif pédagogique.

Article 44. Horaires

Au début de chaque phase un calendrier des rencontres est publié par le secrétariat du district avec un horaire de base à 16h30 le samedi.

Pour **le critérium U15** (n'engageant pas la présence d'un arbitre officiel) et **uniquement pour celui-ci** les clubs auront la possibilité de changer cet horaire par accord conjoint sur foot clubs **jusqu'au mercredi (24h)** précédant la rencontre.

Au regard de ce délai plus court et pour minimiser les soucis d'organisation, il est expressément demandé au secrétariat de chaque club de s'assurer de la disponibilité des installations avant de faire la demande, sachant qu'une rencontre de championnat sera toujours prioritaire sur une rencontre de critérium en cas de problème de disponibilité de terrain.

Article 45. Changement de dates de matchs

Pour les demandes de changement de date des matchs de critères, une demande conjointe des clubs concernés, sur foot clubs, sera **accordée automatiquement**. Si la date proposée est sur une date MR prévue au calendrier général ou en semaine. Le dernier délai de demande sera le mercredi 24 h avec accord des 2 clubs sur foot clubs

REGLEMENT DES TROPHEES ET COUPES



U15 ET U18

ARTICLE 1. Objets d'art

Le District Doubs-Territoire de Belfort organise annuellement des coupes réservées aux équipes à 11 des catégories U 18 et U 15 qui évoluent au niveau district. Les objets d'art, offerts par le District, sont sa propriété. Les coupes doivent être retournées au District par les soins et aux frais des clubs tenants du titre trois semaines avant la date de la finale. Les coupes sont remises aux équipes gagnantes à l'issue des finales.

ARTICLE 2. Organisation

La section Compétitions Jeunes du Pôle Sportif est chargée de l'organisation et de l'administration de ces épreuves, dans le cadre de ses activités et à l'intérieur des structures du District.

ARTICLE 3. Engagements

Les équipes de district engagées en coupe Gambardella pourront participer aux Trophées et Coupes U 18 AESIO. Les matchs de Trophée et de Coupe U18 AESIO seront reportés automatiquement et reprogrammés en cas de qualifications en Coupe Gambardella Crédit Agricole.

ARTICLE 4. Equipes participantes

Le Trophée U18 AESIO est ouvert aux équipes qui disputent le championnat Excellence U18, le championnat Excellence U17 et le championnat U18 automne de Départemental 1 du District DTB

La Coupe U18 AESIO est ouverte aux équipes qui disputent le championnat U18 automne de Départemental 2 du District DTB

Le Trophée U15 AESIO est ouvert aux équipes qui disputent le championnat de D1 automne U15 (les équipes accédant en U15R2 en phase printemps continuant le trophée en district) ainsi qu'aux équipes du championnat U14 Excellence (**Précision importante : En trophée U15 les équipes U14 Excellence sont considérés comme équipe U15 donc elles pourront aligner des U16F, U15G et F, des U14G et F mais seulement 3 U13G et F**)

La Coupe U15 AESIO est ouverte aux équipes qui disputent le championnat U15 D2 automne du District DTB.

ARTICLE 5. Déroulement de la compétition

Les Coupes U15 AESIO et U18 AESIO ainsi que les Trophées U15 et U18 AESIO se dérouleront par élimination directe.

Pour les Coupes U18 AESIO et U15 AESIO, les tirages au sort auront lieu par zones géographiques jusqu'au 1/8ème de finale. Dès les ¼ de finales, le tirage sera intégral.

Pour le Trophée U18 AESIO qui concerne 40 équipes, le tirage dès le 1^{er} tour tiendra compte des équipes encore en lice en Coupe Gambardella (jusqu'au 1/8èmes) et le tirage sera intégral à partir du 2^{ème} tour.

Pour le Trophée U15 AESIO qui ne concerne que 32 équipes, le tirage sera intégral dès le 1^{er} tour

ARTICLE 6. Terrains

Les rencontres, à l'exception des finales, ont lieu sur le terrain du club premier nommé.

Toutefois, lorsque le tirage au sort désigne d'une part un club qui s'est qualifié sur son terrain au tour précédent, et d'autre part un club qui s'est qualifié sur terrain adverse, la rencontre se déroule sur le terrain de ce dernier club.

Les finales se déroulent le même jour sur un terrain choisi par la section compétition jeunes après candidatures des clubs suivant un cahier des charges défini.

ARTICLE 7. Durée des rencontres

La durée des rencontres est la suivante :

2 mi-temps de 45 minutes en U 18.

2 mi-temps de 40 minutes en U 15.

Il n'y a pas de prolongations. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes se départagent par l'épreuve des tirs aux buts.

ARTICLE 8. Règlements Généraux

Sauf exceptions expressément stipulées aux articles suivants, les dispositions prévues par les règlements généraux sont appliquées en Coupes et Trophées U15 et U18 AESIO

ARTICLE 9. Joueurs en sélection

Tout club devant jouer un match de coupe et qui aurait au moins deux joueurs retenus pour une sélection dans les 48 heures ou pour un stage dans la même journée, peut demander le report de la rencontre qui sera programmée au plus tôt par la section Compétitions Jeunes, avec possibilité d'utiliser un mercredi.

ARTICLE 10. Arbitrage

Jusqu'aux ¼ de finale inclus, 1 arbitre sera désigné pour chaque rencontre. Les frais d'arbitrage seront réglés intégralement par le club recevant, le club visiteur supportant ses propres frais de déplacement.

Pour les ½ finales, 3 arbitres seront désignés pour chaque rencontre. Les frais d'arbitrage seront réglés à parts égales par les deux clubs en présence.

Pour les finales, 3 arbitres et 1 délégué seront désignés. Les frais d'arbitrage seront pris en charge intégralement par le District Doubs Territoire Belfort.

ARTICLE 11. Equipes d'un même club

Deux équipes d'un même club, encore qualifiées pour les 1/8ème de finales se rencontreront obligatoirement dès ce tour.

ARTICLE 12. Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la section Compétitions Jeunes du Pôle Sportif.